

Département de la SAVOIE

Arrondissement d'ALBERTVILLE

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2025.04.07\_05**

**Le 7 avril deux mil vingt-cinq**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET- Corinne BUSALB- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Bernard FUMEY - Virginie GARDET- Jean Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE- Nicole RECORDON – François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

**Était excusée :** Stéphanie MARTIN a donné procuration à Valérie MATHE.

**Secrétaire de Séance :** David TORDJMANN

Date de convocation : 28 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Excusés : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Rapporteur : François RIEU

**DÉLIBÉRATION 5 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU FDEC POUR LA FOURNITURE ET POSE DE CASES DE COLUMBARIUM AU CIMETIÈRE.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de compléter l'aménagement du cimetière communal en installant 12 cases de columbariums supplémentaires.

Afin de limiter l'impact de cet achat sur le budget de la commune, Monsieur le Maire propose que le Conseil municipal sollicite le Département pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC).

Le montant des dépenses éligibles au titre de Fonds Départemental d'équipement des communes (FDEC) est de 7.410€ HT.

**Ouïe cet exposé, Le Conseil municipal, par :**

Abstentions	
Contre	
Pour	15

- **SOLLICITE** le département pour une aide financière la plus élevée possible.
- **DEMANDE** l'autorisation au Département de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A GRIGNON, le 7 avril 2025.  
Le Maire,  
François RIEU

Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Sous-Préfecture le ( Voir cachet ) :  
Et de la publication, le

